MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

C. C. P. 723-61 · MONTPELLIER · 16, Rue de la République · Tél. M2 58-72

3ème année N° 34 5 Juillet 1955

Première édition régionale n° I2

AVERTISSEMENTS

Zone I - II - III

CARPOCAPSE

Par suite de l'accroissement du volume des fruits ainsi qu'à la suite des pluies d'orage qui se sont produites dans certaines situations, il est indispensable de procéder à un nouveau traitement qui sera effectué avant le IO juillet avec l'un des produits ci-après (compte-tenu de la législation).

- Arséniate de plomb
- Oléoparathions
- Parathion.
- D.D.T. à 50%
- Emulsion de D.D.T

(Les spécialités à base de lindane en émulsion bénéficient actuellement d'une autorisation provisoire de vente).

TAVELURES

Les températures actuellement enregistrées entravent le développement du parasite contre lequel il est donc inutile de traiter.

TORDEUSE

Traiter les fruits devant être récoltés avant la fin du mois de juillet.

TEIGNE DE L'OLIVIER

La pénétration des chenilles de deuxième génération est imminente. Pulvériser avant le 15 juillet :

- Arséniate de plomb (aux doses prescrites
- Produit à base de D.D.T. (par les fabricants.

en ajoutant 0,5 litre d'huile blanche du type été.

INFORMATIONS

TEIGNE DU POIREAU

Cet insecte a commencé ses dégâts. Pour assurer la protection des plants, faire périodiquement une pulvérisation en utilisant un insecticide à base de :

- Parathion
- D.D.T
- Roténone

.../...

P.106

INFORMATIONS

MOUCHE DES FRUITS

Le vol de première génération a commencé dans le Languedoc et le Roussillon. Si les températures restent élevées, les dégâts pourraient être sensibles sur les fruits qui arriveront à maturité après le 10 juillet.

Cette première génération est très importante ; elle constitue le départ des générations ultérieures qui seront très nuisibles, si des mesures de défense ne sont pas prises et généralisées :

1°) - Incinération des écarts de triage, des fruits véreux (oranges, abricots,etc...)

Ces mesures doivent être appliquées et généralisées par les municipalités, les coopératives, les expéditeurs, les arboriculteurs.

La mise en place dans les vergers de pêchers de quelques gobe-mouches chargés d'une solution de phosphate d'ammonium à 4 % permet de suivre l'évolution du vol de la Mouche des fruits.

2°) - La lutte chimique n'est que complémentaire ; elle doit être généralisée et précédée des mesures indiquées ci-dessus.

Les traitements insecticides :

- à base de Parathion
- à base de D.D.T.

doivent être abondants, effectués avec un appareil donnant une pression de 15 à 20 kgs, et généralisés dans toute la région.

La ponte pouvant commencer 16 à 18 jours avant la maturité, le premier traitement sera effectué dans cette limite. Un deuxième traitement peut-être nécessaire. On pourra utiliser le Lindane 10 jours avant la récolte ; à moins de 10 jours de la récolte, le Lindane peut donner un goût désagréable aux fruits traités.

Le D.D.T. et le Parathion sont interdits 15 jours avant la récolte.

ANGUILLULE DU CHRYSANTHEME

Ce parasite provoque le dessèchement des feuilles de la base des plantes. Il peut être nuisible. Faire une pulvérisation abondante avec un insecticide à base de Parathion.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant:R. BERTRAND, Autor. du 23/1/53.